

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TEMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d’une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tenue à la salle du conseil situé au sous-sol du 115, route de l’Église, le jeudi le 4 août 2022 à 10h50, suivant les dispositions du Code municipal du Québec et convoqué par la pro-maire Francine Dubé.

À laquelle sont présents :

La pro-maire : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1: vacant	Siège no 4: Mario Morin
Siège no 2: Nadia Leblond	Siège no 5: Vincent Campeau-Gagnon
Siège no 3: Francine Dubé (pro-maire)	Siège no 6: Sabrina Roy

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la pro-maire.

Josée Després, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le quorum étant atteint, madame la pro-maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l’ordre du jour.

RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l’avis de convocation et signent le formulaire requis, lequel est gardé aux archives.

22-08106 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est résolu unanimement que l’ordre du jour soit adopté tel présenté.

22-08107 ENGAGEMENT DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon, et résolu unanimement que Karl Ébacher soit engagé à titre de “Contremaître des travaux publics” au tarif demandé est accepté par les membres du conseil.

22-08108 ENGAGEMENT DE L’ÉQUIPE PROGRESSIO - CONTRAT DE TRAVAIL DU CONTREMAÎTRE

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin, et résolu unanimement que la Municipalité engage l’Équipe Progressio pour rédiger un contrat encadrant l’engagement et les conditions de travail du contremaître. Le tarif demandé est accepté par le conseil.

22-08109 TÉLÉPHONIE IP

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement que la Municipalité engage la MRC de Témiscouata et ses contractants pour l'installation de la téléphonie IP, soit trois lignes et trois téléphones, pour la direction, pour le garage et pour la fabrique.

Le prix est de 2 189\$ pour les téléphones, l'installation et tous les équipements, plus 936 \$ par année.

Il est également résolu que les frais pour la Fabrique leur soit facturée suite à une entente avec ceux-ci.

Les points 10. Mise à jour concernant les kilométrages, les taux horaires, etc et 11. Contrat d'aménagement paysager sont reportés en 2023.

22-08110 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas d'assistance, donc pas de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Vincent Campeau-Gagnon lève l'assemblée à 10h55.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé, pro-maire

Josée Després, directrice générale/greffière-trésorière

